

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

Numéro 223

publié le 18 juin 2024

Décisions émanant de la direction générale des services (DGS)	3
• Décision n° 2024-10 DGS du 11 juin 2024 portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 3 au conseil de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 13 – Travail, Orientation Formation, Social.....	4
• Décision n° 2024- DGS du 17 juin 2024 portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 3 au conseil de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 7 CHIMIE-VIVANT-SANTE.....	5
• Décision n° 2024- DGS du 17 juin 2024 portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 4 au conseil de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 7 CHIMIE-VIVANT-SANTE.....	7

**Décisions émanant de la direction générale des services
(DGS)**

DÉCISION N° 2024-10 DGS
portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 3 au conseil
de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 13 – Travail, Orientation, Formation, Social

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la note de cadrage de l'administrateur général du 3 juin 2021 concernant les élections partielles des conseils des EPN, des nominations de représentants au sein desdits conseils, du remplacement de directeurs d'EPN, en cours de mandature 2021-2025,

Vu le calendrier des opérations électorales pour l'élection partielle d'un représentant d'autres catégories de personnels d'enseignement et de recherche relevant du collège 3 au conseil de l'équipe pédagogique nationale n°13– Travail, Orientation, Formation, Social

DÉCIDE :

Article 1 :

Il est institué un bureau de vote pour l'élection partielle d'un représentant du collège 3- autres catégories de personnels d'enseignement et de recherche au conseil de l'équipe pédagogique nationale n°13– Travail, Orientation, Formation, Social.

Sont nommés membres du bureau de vote susmentionné :

Président(e) : M^{me} Ewelina JEDRASEK

Assesseur(e) : M. Florent GIRARDIN

Mme DE LA GARZA CORONA Cecilia

Article 2 :

Le directeur des affaires générales du Cnam et le directeur de l'EPN concernée sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 11/06/2024

Pour l'administratrice générale empêchée et par délégation, la directrice EPN13- Travail, Orientation, Formation, social



Emmanuelle VIGNOLI

Diffusion :

Président/e du bureau de vote

Assesseur/e du bureau de vote

Directeur général des services (DGS) du Cnam

Directeur des affaires générales (DAG) du Cnam

Directeur/trice l'EPN concernée

Secrétaire général/e de l'EPN concernée

DÉCISION N° 2024- DGS
portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 3 au
conseil de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 7 CHIMIE-VIVANT-SANTÉ

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la note de cadrage de l'administrateur général du 3 juin 2021 concernant les élections partielles des conseils des EPN, des nominations de représentants au sein desdits conseils, du remplacement de directeurs d'EPN, en cours de mandature 2021-2025,

Vu le calendrier des opérations électorales pour l'élection partielle d'un représentant des autres catégories de personnel d'enseignement et de recherche relevant du collège 3 au conseil de l'équipe pédagogique nationale n° 7 Chimie-Vivant-Santé,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il est institué un bureau de vote pour l'élection partielle d'un représentant du collège 3 autres catégories de personnel d'enseignement et de recherche au conseil de l'équipe pédagogique nationale n° 7 Chimie-Vivant-Santé.

Sont nommés membres du bureau de vote susmentionné :

Président(e) : M. Sammy REMITA

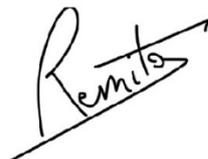
Assesseur(e) : Mme Gayetri RAMACHANDRAN

Article 2 :

Le directeur des affaires générales du Cnam et le directeur de l'EPN concernée sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui prend effet au jour de sa publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 17/06/2024

Pour l'administratrice générale empêchée et par délégitation

A handwritten signature in black ink that reads "Remita" with a stylized flourish at the end.

Samy REMITA
Directeur de l'EPN7

Diffusion :

Président/e du bureau de vote

Assesseur/e du bureau de vote

Directeur général des services (DGS) du Cnam

Directeur des affaires générales (DAG) du Cnam

Directeur/trice l'EPN concernée

Secrétaire général/e de l'EPN concernée

DÉCISION N° 2024- DGS
portant constitution du bureau de vote pour l'élection partielle du représentant du collège 4 au
conseil de l'équipe pédagogique nationale (EPN) 7 CHIMIE-VIVANT-SANTÉ

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers,

Vu le règlement intérieur du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu la note de cadrage de l'administrateur général du 3 juin 2021 concernant les élections partielles des conseils des EPN, des nominations de représentants au sein desdits conseils, du remplacement de directeurs d'EPN, en cours de mandature 2021-2025,

Vu le calendrier des opérations électorales pour l'élection partielle d'un représentant personnels des autres catégories de personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, personnels sociaux et de santé (BIATSS) relevant du collège 4 au conseil de l'équipe pédagogique nationale n° 7 Chimie-Vivant-Santé,

DÉCIDE :

Article 1 :

Il est institué un bureau de vote pour l'élection partielle d'un représentant du collège 4 personnels des autres catégories de personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens, ouvriers, personnels sociaux et de santé (BIATSS) au conseil de l'équipe pédagogique nationale n° 7 Chimie-Vivant-Santé.

Sont nommés membres du bureau de vote susmentionné :

Président(e) : M. Samy REMITA

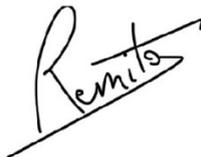
Assesseur(e) : Mme Louiza BOUZERA

Article 2 :

Le directeur des affaires générales du Cnam et le directeur de l'EPN concernée sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui prend effet au jour de sa publication au recueil des actes administratifs de l'établissement.

Fait à Paris, le 17/06/2024

Pour l'administratrice générale empêchée et par
délégation

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Remita', with a horizontal line underneath it.

Samy REMITA
Directeur de l'EPN7

Diffusion :

Président/e du bureau de vote

Assesseur/e du bureau de vote

Directeur général des services (DGS) du Cnam

Directeur des affaires générales (DAG) du Cnam

Directeur/trice l'EPN concernée

Secrétaire général/e de l'EPN concernée